

Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Désintérêt des citoyens envers la politique

Analyse comparée des efforts de
l'Assemblée nationale du Québec et du
Parlement du Royaume-Uni

Par Laurie Comtois

mai 2010

Résumé

La baisse de participation enregistrée lors des élections générales tenues ces vingt dernières années constitue un enjeu qui nous préoccupe grandement. Ce phénomène n'est qu'un seul des indicateurs d'un problème plus grand encore, soit le désintérêt des citoyens québécois envers la politique. À travers son mandat de mieux faire connaître aux citoyens le rôle, la mission et le fonctionnement de nos institutions démocratiques, l'Assemblée nationale du Québec tente de contrer cette tendance. Nous nous sommes donc questionnés à savoir par quelles actions concrètes l'Assemblée promeut-elle la démocratie auprès de sa population et l'incite-t-elle à y participer. Comment l'Assemblée nationale se positionne-t-elle par rapport à une institution aux prises avec une problématique et un défi similaires, et comment peut-elle optimiser ses efforts? Cet essai propose ainsi une analyse des mesures mises en place par l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement du Royaume-Uni et formule des recommandations pour améliorer les actions de communication de l'Assemblée nationale.

Remerciements

La rédaction de cet essai s'est déroulée avec rigueur, discipline et plaisir grâce au soutien constant de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant durant l'année 2009-2010,. Je remercie plus spécialement Claire Dumais et Marc Painchaud : par leur appui, leur collaboration, leur sens critique et leurs commentaires pertinents, ils ont grandement contribué au bon déroulement de cette année. Un énorme merci à Marie-Hélène Fournier de la Bibliothèque de l'Assemblée pour ses conseils et sa disponibilité, ainsi qu'à toute l'équipe de la Bibliothèque, qui a été bien indulgente à mon égard lors de mes retours de volumes tardifs. Cet essai s'est aussi vu bonifié par la quantité d'informations que m'ont fournies les membres des différentes directions de l'Assemblée : Georges Rousseau de la diffusion des débats, Simon Larouche autrefois des communications, Noémie Cimon-Mattar des relations publiques, Richard Daigneault des relations internationales et Pierre Skilling de la recherche. Je tiens à remercier Louis Massicotte, professeur au département de science politique de l'Université Laval ainsi que les membres du comité de lecture, Christian Blais, Magali Paquin et Christina Turcot qui, par leurs commentaires pertinents et constructifs, m'ont permis d'améliorer cet essai. Enfin, un merci tout spécial à ceux qui ont partagés cette expérience de stage et de rédaction avec moi, qui m'ont soutenue tout au long de ma rédaction et qui ont fait de ce stage une expérience humaine et enrichissante, mes collègues et amis, Pierre, Maxime, Martine et Laurence.

Table des matières

Introduction	1
Limites de la recherche.....	3
Première partie : mise en contexte et problématique.....	4
Le désintérêt au Québec.....	4
La problématique du point de vue de l'Assemblée nationale.....	5
Question de recherche.....	6
Le choix du Parlement de Westminster.....	7
Deuxième partie : analyse comparée des mesures déployées	10
État de la situation au Québec et au Royaume-Uni	10
Perception de l'Assemblée nationale et du Parlement de Westminster	12
Mesures engagées par les deux institutions.....	14
Organisation structurelle et procédure parlementaire	15
Réforme parlementaire 2009 de l'Assemblée nationale	15
Procédure et réforme à Westminster.....	17
Accessibilité du Parlement.....	20
Visites guidées et accueil de groupes.....	20
Accueil à Westminster.....	20
Utilisation des technologies de l'information et des communications	22
Webdiffusion des travaux.....	22
Intégration des canaux de communication en ligne	23
Éducation à la démocratie.....	24
Chaîne de télévision spécialisée.....	26
Canal de l'Assemblée nationale.....	26
BBC Parliament	26
Troisième partie : constats et pistes de réflexion	29
Constats	29
Pistes de solutions et suggestions.....	30
Évaluation des efforts.....	30

Volonté politique.....	33
Outils de communication adaptés et actuels	37
Conclusion	39
Bibliographie.....	40
Annexes	44
Annexe I – Page d’accueil : site web - Assemblée nationale du Québec.....	45
Annexe II – Page « mission éducative » - Assemblée nationale du Québec.....	46
Annexe III – Page d’accueil du site web du Parlement du Royaume-Uni	47
Annexe IV – Page du <i>Education service</i> du Parlement du Royaume-Uni.....	48
Annexe V – Sondage sur le site web du Parlement du Royaume-Uni.....	49

Introduction

La baisse de participation enregistrée lors des élections générales tenues ces vingt dernières années constitue un enjeu qui préoccupe à la fois les chercheurs, les médias, les politiciens et plusieurs citoyens. Les causes en sont nombreuses et variées, et il existe déjà une vaste littérature portant sur les facteurs de la participation électorale au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Cette baisse de participation n'est qu'un seul des indicateurs d'un problème plus grand encore, soit le désintérêt des citoyens envers la politique.

Le phénomène qui nous préoccupe va au-delà de la baisse de participation. En effet, nous considérons que l'augmentation de la proportion d'électeurs qui choisissent de ne pas exercer leur droit de vote, quelle qu'en soit la raison, est intrinsèquement liée au désintérêt manifesté par grand nombre d'entre eux envers la politique. Aussi, le niveau d'intérêt est lui-même influencé par la connaissance de nos institutions et de leur fonctionnement. Ces trois dimensions de la communication (informer, intéresser, faire participer) sont liées entre elles et une défaillance à un de ces trois niveaux engendre une situation comme celle que nous vivons actuellement au Québec.

Parmi les acteurs qui déploient de nombreux efforts pour pallier au manque d'information, au désintérêt voire même à l'indifférence et à la non participation des citoyens, l'Assemblée nationale du Québec joue un rôle important. Certes, elle n'est pas à elle seule responsable de l'éducation de la population à la démocratie et à la citoyenneté, mais elle consacre tout de même une partie de ses ressources afin de remplir cette fonction de pédagogue. Les sources d'information sont nombreuses et variées, les médias diffusent des informations en quantité industrielle et les politiciens jouent eux aussi un rôle dans l'éducation à la démocratie. L'Assemblée nationale doit donc composer avec l'image et les informations diffusées par ces autres acteurs indépendants, tout en conservant sa neutralité dans la promotion de nos institutions parlementaires et de leur fonctionnement. Ainsi, plutôt que de tenter d'expliquer à notre tour les raisons de la baisse de participation, nous croyons pertinent d'étudier les

nombreuses mesures qui sont mises de l'avant par des acteurs institutionnels afin d'informer les citoyens, de susciter leur intérêt et de stimuler leur participation. Que ce soit par l'exercice du droit de vote, par la signature et le dépôt de pétitions ou par la prise de parole lors d'une consultation publique, les citoyens sont appelés à participer et à faire entendre leur voix de diverses manières.

Enfin, nous souhaitons étudier la question du désintérêt des citoyens envers la politique en analysant d'un point de vue critique les mesures et stratégies mises de l'avant par l'Assemblée nationale pour contrer cette tendance. Pour ce faire, nous analyserons les efforts déployés par une institution qui lui ressemble et qui vit la même problématique, soit le Parlement du Royaume-Uni¹, dans le but de comparer les actions des deux assemblées législatives et de formuler des recommandations pertinentes pour l'Assemblée nationale.

Cet essai est divisé en trois parties. D'abord, les limites de la recherche sont brièvement explicitées. La première partie débute ensuite par une mise en contexte et présente la problématique, soit le désintérêt des citoyens envers la politique, telle qu'observée au Québec. Elle présente aussi brièvement les raisons qui ont motivé notre choix quant au Parlement du Royaume-Uni comme outil de comparaison. La deuxième partie détaille quant à elle quelques-unes des mesures engagées par l'Assemblée nationale et le Parlement de Westminster d'un point de vue plus descriptif. Finalement, la troisième partie propose des constats, des pistes de solutions et des suggestions dans le but d'optimiser les actions initiées par l'Assemblée nationale du Québec.

¹ Le Parlement du Royaume-Uni est aussi désigné sous l'appellation de Parlement britannique et Parlement de Westminster. Ces différentes dénominations seront utilisées tout au long du texte afin d'éviter une certaine redondance et désignent toutes le Parlement du Royaume-Uni.

Limites de la recherche

Parmi les limites qui balisent notre recherche pour évaluer les mesures de l'Assemblée nationale et du Parlement britannique, le nombre et la variété de ces initiatives constituent la plus importante d'entre elles. Nous avons volontairement ciblé des thèmes et des mesures concrètes qui nous apparaissent pertinents et qui nous permettent de formuler une analyse critique complète et constructive. Une évaluation exhaustive de toutes les mesures mises en place par les deux institutions aurait nécessité plus de temps, plus de description et de rédaction et n'aurait pas pour autant bonifié cet essai. Nous avons donc sélectionné cinq axes selon lesquels les actions des deux institutions pouvaient être comparées et évaluées.

De plus, la proximité et la distance sont des facteurs qui diminuent notre capacité à évaluer également les actions entreprises par les deux institutions. Le type et la quantité d'informations recueillies varient nécessairement en fonction de la proximité ou de la distance de la source d'informations. Il est certes plus facile pour nous de récolter des informations concernant les mesures déployées par l'Assemblée nationale car elles nous sont physiquement plus accessibles. Nous considérons toutefois que nous avons réussi à recueillir les informations nécessaires sur le Parlement de Westminster à la réalisation de cet essai.

Enfin, les recherches ayant mené à la rédaction ont été réalisées avant le 6 mai 2010, date des dernières élections générales ayant eu lieu au Royaume-Uni. Par conséquent, nous nous référerons aux statistiques des élections précédentes, soit celles de 2005, pour appuyer nos propos et étayer nos arguments.

Première partie : mise en contexte et problématique

Les dernières élections provinciales québécoises, qui ont eu lieu en décembre 2008, nous ont permis de confirmer que le désintérêt pour la politique dont souffre le Québec est plus qu'un simple phénomène passager. Depuis 2003, une baisse significative de la participation électorale a été relevée². Autre fait inquiétant, cette tendance ne se limite pas qu'au Québec, bien au contraire. Elle touche en effet la quasi-totalité des démocraties occidentales et attire l'attention de plusieurs chercheurs et spécialistes depuis plus d'une décennie. André Blais, du département de science politique de l'Université de Montréal, présente des statistiques similaires pour différents pays, dont l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suède, la Norvège et le Portugal³. La baisse de participation est un phénomène qui n'est donc pas unique au Québec.

Mark N. Franklin, du département de science politique du Collège Trinity à Hartford, abonde dans ce sens et ses recherches démontrent que les facteurs les plus déterminants en ce qui concerne la participation varient beaucoup d'un pays à l'autre⁴. Sans tenter d'expliquer les raisons de la baisse de participation, mentionnons que des facteurs socioéconomiques, politiques et institutionnels influencent la propension des électeurs à exercer ou non leur droit de vote. Dans le cas du Québec, les résultats des dernières élections provinciales illustrent bien cette tendance, puisque le taux de participation le plus bas (57,33 %) a été enregistré en 2008.

Le désintérêt au Québec

La désaffection des citoyens envers la politique est un phénomène bien présent au Québec, et nous considérons que la baisse du taux de participation en est un indicateur tangible. Une des caractéristiques fondamentales de notre système parlementaire

² Taux de participation aux élections générales de 2003, 2007 et 2008 / Québec : Directeur général des élections, 2009, 3 p. [En ligne]

http://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/Taux%20de%20participation_2003_2007_2008.pdf (Page consultée le 16 mars 2010).

³ Blais (2000), pp. 145-148.

⁴ Franklin (2002), pp. 148-167.

consiste en l'élection de nos représentants de manière entièrement démocratique par le peuple. Lorsque ce dernier se désintéresse de la politiques et de ses enjeux, il est tenté de renoncer au droit inhérent de voter qui est le sien. Rien ne nous permet d'affirmer que l'abstention est causée par le désintérêt, mais tout nous porte à croire que ces deux éléments sont liés.

Les Québécoises et les Québécois n'ont plus confiance en leurs institutions et en leurs parlementaires, et tous ces acteurs souffrent d'un important problème d'image. Ces constats sont certes préoccupants, et ils ont fait l'objet d'une étude menée par la firme Léger Marketing sur commande de l'Assemblée nationale du Québec en 2004.

La problématique du point de vue de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale est directement concernée par l'actuelle tendance indiquant un désintérêt des citoyens envers la politique. D'abord, l'éducation à la citoyenneté est multipartite et non exclusive – elle passe par les parents, l'école, les médias, etc. De plus, l'Assemblée nationale est méconnue des Québécois, elle souffre d'un problème de notoriété⁵. Plusieurs autres facteurs expliquant la baisse de participation et le désintérêt des citoyens ont été étudiés ailleurs dans le monde et quelques recherches ont été menées au Québec et au Canada. Toutefois, nous ne tenterons pas de déterminer les causes de cette désaffection, mais bien d'analyser les mesures mises en place par deux institutions pour informer, intéresser et faire participer davantage les citoyens.

L'Assemblée nationale fait face à de nombreux défis de communication. Il est difficile pour une assemblée législative de contrôler son image et ses messages, notamment à cause de sa structure particulière et du nombre d'éléments qui la composent. L'Assemblée nationale est effectivement composée de 125 députés, de leurs équipes et des membres des différentes directions (qui sont au nombre de près de 600). Tous ces facteurs rassemblés et bien d'autres encore influencent les activités de communication et de promotion de l'Assemblée nationale.

⁵ *Ibid.*

Pour affronter ces obstacles, l'Assemblée nationale a entrepris plusieurs actions en 2009. Mentionnons entre autres une réforme parlementaire avec pour objectif de « rapprocher l'Assemblée des citoyens⁶ », l'adoption d'une Stratégie jeunesse en collaboration avec le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS) et l'élaboration d'un nouveau plan de communication publique incluant l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC). Nous constatons que l'Assemblée tente d'innover dans ses méthodes et investit de nombreux efforts afin d'augmenter son taux de notoriété auprès des citoyens. Enfin, rappelons que ces actions sont le résultat d'un constat : la tendance indique un désintérêt de la population envers les institutions démocratiques, une dégradation de l'image des parlementaires auprès des Québécoises et des Québécois et une baisse de la participation des citoyens aux mécanismes de notre appareil politique.

La pédagogie de la démocratie est un des grands défis auxquels nous sommes confrontés en ce début de XXI^e siècle, et le rôle de l'Assemblée nationale est crucial dans le redressement de la situation. Sans être l'unique acteur responsable de l'éducation à la citoyenneté et à la participation aux travaux parlementaires des Québécoises et des Québécois, son rôle et son pouvoir d'action sont non négligeables. Par conséquent, la pédagogie de la démocratie fait partie des fonctions et de la mission de l'Assemblée nationale du Québec. Précisons tout de même que nous ne prétendons aucunement que l'Assemblée détient la solution et qu'elle pourra, à elle seule, contrer le désintérêt des citoyens. Elle fait partie des nombreux acteurs qui influencent cette problématique et nous croyons que ses actions, même s'ils ont un effet marginal sur le désintérêt de la population, font partie de l'équation et méritent notre attention.

Question de recherche

Nous nous appuyons sur le principe stipulant que c'est un devoir pour tous les citoyens de contribuer à la démocratie représentative qui a été choisie comme mode de fonctionnement par eux et pour eux. Jean-Pierre Charbonneau, alors qu'il était président de l'Assemblée nationale du Québec, disait que « tout le monde n'est pas obligé d'être

⁶ La réforme parlementaire 2009 / Assemblée nationale du Québec, 2009, p. 1.

militant; mais, en revanche, nous sommes tous tenus d'être citoyens, de participer, de questionner, de juger et de choisir⁷ ». C'est donc dans le but de susciter une meilleure connaissance et une plus grande participation citoyenne et démocratique que nous avons formulé notre question générale de recherche comme suit : *Par quelles actions concrètes l'Assemblée nationale du Québec promeut-elle la démocratie auprès de sa population et l'incite-t-elle à y participer?*

Afin d'aller au-delà du recensement et de l'énumération d'actions et d'efforts, nous souhaitons analyser les mesures mises en place par l'Assemblée en les comparant avec celles d'un autre Parlement. Cette comparaison nous permettra de positionner l'Assemblée par rapport à une autre institution similaire et de formuler une appréciation de ses efforts investis en matière de promotion et de pédagogie de la démocratie. Nous formulerons notre question spécifique de recherche comme suit : *Comment l'Assemblée nationale se positionne-t-elle par rapport à une institution aux prises avec une problématique et un défi similaires, et comment peut-elle optimiser ses efforts?*

Le choix du Parlement de Westminster

Le choix d'une autre institution législative s'est avéré plutôt facile pour les besoins de la comparaison souhaitée. Nous nous sommes d'abord tournés vers une assemblée qui nous ressemble nécessairement, soit celle dont nous tirons notre origine et nos principes les plus fondamentaux : le Parlement de Westminster. La problématique de la baisse de la participation en est une qui préoccupe vraisemblablement nos homologues britanniques, et nos premières recherches nous ont permis de confirmer que la tendance observée au Québec en ce qui a trait au désintérêt des citoyens est bel et bien présente au Royaume-Uni.

Les avant-dernières élections générales ont eu lieu en 2005 au Royaume-Uni. Le taux de participation enregistré fut de 61,4 %, soit 2 % de plus qu'aux précédentes élections

⁷ Participer à la formation des citoyens du troisième millénaire : une grande mission d'éducation à la vie démocratique pour l'Assemblée nationale du Québec / Jean-Pierre Charbonneau, 2001, p. 41. http://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/actes_coll_dem.pdf

générales en 2001. Cependant, cette mince amélioration est peu satisfaisante si nous la replaçons dans un contexte plus global. En réalité, il s'agit du troisième plus bas taux de participation jamais enregistré au Royaume-Uni lors d'élections générales, tout juste derrière celui observé en 1918 (57,2 %) et en 2001 (59,4 %)⁸. Le tableau suivant présente les taux de participation lors des élections générales tenues depuis 1918.

Table 3: General election turnouts 1918–2005

Year	Turnout (%)	Year	Turnout (%)
1918*	57.2	1964	77.1
1922	73	1966	75.8
1923	71.1	1970	72
1924	77	1974 Feb	78.8
1929	76.3	1974 Oct	72.8
1931	76.4	1979	76
1935	71.1	1983	72.7
1945	72.8	1987	75.3
1950	83.9	1992	77.7
1951	82.6	1997	71.4
1955	76.8	2001	59.4
1959	78.7	2005	61.4

Notes: Adjusted turnout figures, i.e. excluding invalid votes.

* Figures for Ireland, not Northern Ireland.

Source: C. Rallings and M. Thrasher (2000) *British Electoral Facts: 1832–1999*.

En 2005, au Royaume-Uni, plus de 17 millions d'électeurs qui s'étaient inscrits sur la liste

électorale ont décidé, par désintéret ou pour divers autres motifs, de ne pas exercer leur droit de vote le jour du scrutin⁹. La situation observée au Royaume-Uni est semblable à celle vécue au Québec, et c'est un des motifs qui a orienté notre choix vers le Parlement du Royaume-Uni comme unité de comparaison pour analyser les efforts de l'Assemblée nationale en matière de communication avec les citoyens.

De plus, rappelons que les deux institutions fonctionnent selon des régimes politiques très similaires. Le régime politique du Québec est une démocratie représentative parlementaire de type britannique qui a été directement inspirée du modèle du Royaume-Uni. Une des différences majeures entre les deux Parlements est que l'Assemblée nationale est un organe législatif provincial alors que Westminster est un Parlement central, c'est-à-dire un organe fédéral. Aussi, le Parlement du Québec est monocaméral¹⁰, tandis que celui du Royaume-Uni est bicaméral¹¹. Dans les deux cas, il

⁸ *UK Election statistics : 1918-2004*, Library / House of Commons, Westminster Parliament, Research paper 04/61, July 2004, p. 17.

⁹ *Election 2005 : turnout / How many, who and why ?*, The Electoral Commission, London, October 2005, p. 21. [En ligne]

http://www.electoralcommission.org.uk/_data/assets/pdf_file/0006/47256/Election2005turnoutFINAL_18826-13874_E_N_S_W_.pdf (page consultée le 12 mars 2010).

¹⁰ Le Conseil législatif a été aboli en 1968 au Québec.

¹¹ La Chambre des Lords existe toujours au Royaume-Uni et compte 733 membres.

incombe à la Reine ou à son représentant (le lieutenant-gouverneur au Québec) de sanctionner les lois, de convoquer, de proroger et de dissoudre l'assemblée en fonction des décisions des parlementaires ou du gouvernement.

Enfin, nous avons trouvé, après quelques recherches seulement, plusieurs exemples de mesures novatrices et originales mises en place par Westminster. Cela nous a confirmé qu'il s'agissait d'un choix judicieux pour formuler des suggestions et améliorations intéressantes pour l'Assemblée nationale du Québec.

Deuxième partie : analyse comparée des mesures déployées

Cette partie servira à dresser un portrait de la situation en ce qui concerne les mesures engagées par l'Assemblée nationale et par le Parlement britannique afin de pallier au désintérêt de la population envers les institutions parlementaires et la politique en général. Par « mesures », nous faisons référence à toutes les activités de communication des deux institutions. Ces actions ne sont pas nécessairement initiées par le ou les département(s) des communications et peuvent se traduire par toutes sortes de moyens.

Pour les besoins de cet essai, nous avons choisi de cibler cinq thématiques auxquelles se rattachent diverses mesures et actions de communication : l'organisation structurelle et la procédure parlementaire, l'accessibilité des parlements, l'utilisation des technologies de l'information et des communications, l'éducation à la démocratie et la diffusion des travaux via une chaîne de télévision spécialisée. Ces thèmes, sans être exhaustifs, nous permettront de comparer les efforts déployés par les deux institutions.

État de la situation au Québec et au Royaume-Uni

À la suite de l'élection provinciale de 2003 et du faible taux de participation qu'elle a suscité (70,42 %), l'Assemblée nationale du Québec a commandé une étude à la firme Léger Marketing afin d'évaluer la perception et le degré de connaissance des citoyens en ce qui a trait au rôle et à la mission de l'Assemblée par rapport au gouvernement, à ses activités, à son fonctionnement et à son accessibilité ainsi qu'aux rôles et fonctions du député. Les conclusions de cette étude ont convaincu l'Assemblée d'intégrer un nouvel objectif à leur plan triennal de communication, soit celui de « rapprocher l'Assemblée des citoyens¹² ».

En 2008, la *Hansard Society* a réalisé une étude semblable en plusieurs points à celle commandée par l'Assemblée nationale du Québec en 2004. Intitulé *Parliament and the Public*, le rapport britannique présente les résultats obtenus à la suite d'un sondage

¹² La réforme parlementaire 2009 / Assemblée nationale du Québec, 2009, p. 1.

visant à évaluer les connaissances et perceptions de la population britannique à l'égard du Parlement, l'intérêt qu'elle y porte, son désir d'en apprendre davantage et sa perception de l'importance, de la pertinence, de l'accessibilité et de la représentativité du Parlement de Westminster.

Les résultats de ces deux études se ressemblent sur plusieurs points et dressent un portrait de la situation très similaire dans les deux pays. La problématique du désintérêt des citoyens à l'égard de la politique et de l'institution législative est exposée clairement et apparaît comme une évidence quelque peu troublante. En effet, dans le sondage effectué par Léger Marketing, un peu plus de la moitié des répondants démontre peu ou pas du tout d'intérêt envers les travaux parlementaires et les activités de l'Assemblée nationale¹³. Dans le cas du sondage de la *Hansard Society*, les résultats sont, à quelques points de pourcentages près, les mêmes : la moitié des répondants ont avoué n'avoir que peu ou pas d'intérêt envers le Parlement de Westminster¹⁴.

De plus, seulement le tiers d'entre eux croient avoir une bonne compréhension de la manière dont fonctionne le Parlement britannique¹⁵ et près de la moitié aimerait en apprendre davantage sur le Parlement¹⁶. Du côté de l'Assemblée, plus de la moitié des répondants se considèrent peu ou pas informés sur les travaux parlementaires et les activités de l'Assemblée¹⁷ et la moitié d'entre eux ont démontré peu ou pas d'intérêt à obtenir des informations sur le sujet¹⁸. Ces statistiques sont préoccupantes et reflètent la problématique du désintérêt de la population envers la politique préalablement exposée.

Voyons maintenant en quoi les résultats de ces deux études se ressemblent ou diffèrent, selon le cas. Nous pourrions ainsi avoir une meilleure idée du rôle à jouer et des efforts à

¹³ Connaissance et perception des citoyens de l'Assemblée nationale et des députés : rapport d'étude / Léger Marketing, p. 32. (2004)

¹⁴ Kalitowsky, Susanna. « Parliament and the Public : Knowledge, Interest and Perceptions », Hansard Society, 2008, p. 3.

¹⁵ *Ibid.*, p. 4.

¹⁶ *Ibid.*, p. 7.

¹⁷ Connaissance et perception des citoyens de l'Assemblée nationale et des députés, *op cit*, p. 40.

¹⁸ *Ibid.*, p. 41.

déployer par les deux institutions pour contrer la tendance préoccupante que constitue le désintérêt de la population.

Perception de l'Assemblée nationale et du Parlement de Westminster

Le constat que nous faisons est le suivant : les deux institutions souffrent d'un problème de notoriété, les citoyens sont nombreux à ne pas connaître leur rôle ou à le connaître en partie seulement¹⁹. Dans les deux cas, environ la moitié des répondants aux sondages réalisés en 2004 et en 2008 croient que leur institution remplit des fonctions qui lui sont propres et en ont une perception positive. En ce qui concerne l'Assemblée nationale, la majorité des répondants a « de façon générale, une perception positive du travail effectué par leur député, tandis que 17% d'entre eux en ont une négative²⁰ ».

Un autre point sur lequel les deux institutions se ressemblent est le taux de notoriété de leurs fonctions et activités. En effet, un peu moins de la moitié des répondants ne croient pas qu'il est difficile de savoir ce qui se passe dans le Parlement britannique, alors que dans le cas de l'Assemblée nationale, la majorité d'entre eux savent qu'il est « possible de visiter l'Assemblée et d'assister aux débats [y] ayant cours²¹ ».

Au Royaume-Uni, plus de la moitié des répondants sont en désaccord avec l'idée que le Parlement reflète globalement la composition de la société britannique²². Les raisons évoquées pour justifier ce désaccord concernent la sous-représentation des femmes et des minorités ethniques au Parlement. En ce qui a trait à l'aspect de la représentativité, moins du quart des répondants sont d'accord avec le fait que le Parlement travaille pour eux, alors que la moitié est en désaccord avec cette affirmation²³. Au Québec,

¹⁹ Parmi les différentes composantes du Parlement britannique, près de la moitié des répondants affirment connaître les *Prime Minister's questions* et *How laws are made*. Ils sont aussi plus du tiers à avoir avoué connaître la Chambre des Communes, alors que seulement le quart d'entre eux connaissent la Chambre des Lords. Dans le cas de l'Assemblée nationale, un peu plus de la moitié des répondants affirment que le rôle de l'Assemblée est principalement d'adopter des projets de loi et le quart d'entre eux qu'il s'agit de débattre des questions d'intérêt public. Mentionnons aussi « [qu']une proportion de 27% des répondants associe l'Assemblée nationale aux débats, tandis qu'une proportion de 20% l'associe à un cirque » (*Ibid.*, p. 33).

²⁰ Connaissance et perception des citoyens de l'Assemblée nationale et des députés, *op cit*, p. 37.

²¹ *Ibid.*, p. 34.

²² Kalitowsky (2008), *op. cit.*, p. 11.

²³ *Ibid.*

l'Assemblée se différencie en étant un peu mieux perçue par les citoyens. Plus de la moitié des répondants ont en effet une perception positive de leur député en tant que représentant de leurs intérêts, tandis qu'un peu moins du quart en ont une négative²⁴. Cependant, le rapport de Léger Marketing indique que près d'un répondant sur quatre n'a pas été en mesure de se prononcer sur le sujet, soit parce qu'il ne savait pas ou qu'il ne connaissait pas son député.

Enfin, le rapport britannique souligne un problème important : « [some] Hansard Society studies have identified a lack of knowledge about politics as one of the most important barriers to engagement between the public and the political system, including Parliament²⁵ ». Quelques années avant la réalisation de cette enquête, la *Hansard Society* a mis en place une commission formée de 16 intellectuels, chercheurs, journalistes et spécialistes en science politique et en communication afin d'évaluer la communication entre le Parlement et le public. Intitulée *Commission on the Communication of Parliamentary Democracy* et présidée par David Puttnam, la commission a publié un premier rapport en mai 2005 qui proposait 39 recommandations afin de moderniser les mécanismes de communication du Parlement de Westminster et de « reconnecter le Parlement avec le public ».

Le rapport Puttnam parle de la nécessité de réaliser une transformation radicale de la communication du Parlement, d'un changement qui pourra s'opérer graduellement et qui se veut une réorganisation à long terme pour l'institution. Toutefois, parmi les mesures pouvant être engagées rapidement, la Commission mentionne la mise en place d'une vaste consultation publique qui permettrait de comprendre en quoi les citoyens souhaitent être informés et impliqués dans le travail du Parlement. À la suite de ces recommandations et des constats découlant des études menées par Léger Marketing et par la *Hansard Society*, plusieurs mesures et stratégies ont été élaborées et mises en place par chacune des deux institutions.

²⁴ Connaissance et perception des citoyens de l'Assemblée nationale et des députés, *op cit*, p. 39.

²⁵ *Ibid.*, p. 4.

Mesures engagées par les deux institutions

En réponse au rapport Puttnam, plusieurs mesures ont été mises en place et le Parlement britannique a entamé une réforme colossale de ses outils de communication afin d'intégrer davantage le public et les citoyens aux travaux et aux activités du Parlement. Mentionnons que l'institution britannique gère ses communications de manière très décentralisée et que la coordination de ses efforts et de ses actions de communication a constitué un de ses principaux défis.

L'Assemblée nationale a elle aussi déployé de nombreux efforts afin de rapprocher l'institution des citoyens à la suite du dévoilement du rapport de Léger Marketing, notamment à l'aide de son plan directeur de communication 2005-2009. Elle y mentionne que « des consultations ont été menées auprès des utilisateurs du site Internet, des députés, des gestionnaires des unités administratives ainsi que des employés des secteurs politique et administratif de l'Assemblée²⁶ » afin d'améliorer ses actions et se rapprocher des citoyens. Pour sa part, l'institution québécoise fonctionne à l'aide d'une structure très centralisée, elle dispose d'ailleurs d'un secrétariat général.

Les stratégies de communication, les rapports annuels ainsi que la documentation rendue publique par les deux institutions nous permettront de comparer et d'évaluer la pertinence et l'efficacité des mesures engagées et des efforts investis afin de contrer le désintérêt des citoyens envers la politique. À cet effet, nous avons ciblé cinq thèmes en fonction desquels l'Assemblée nationale et le Parlement de Westminster ont choisi d'élaborer leurs actions, soit les modifications structurelles, l'accessibilité à l'institution, l'utilisation du web, l'éducation à la démocratie et l'exploitation d'une chaîne de télévision spécialisée. Il ne s'agit donc pas d'une évaluation exhaustive de toutes les mesures entreprises par les deux institutions, mais bien d'une analyse des actions clés et des efforts stratégiques qu'elles ont déployés par le biais de leurs départements, directions et services.

²⁶ Plan directeur de communication publique 2005-2009 / Assemblée nationale du Québec, p. 11.

Organisation structurelle et procédure parlementaire

L'Assemblée nationale du Québec et le Parlement de Westminster sont régis par des règles de procédure parlementaire qui peuvent parfois faciliter l'accès de la population à leur Parlement et inciter davantage que décourager les citoyens à s'exprimer et à faire entendre leurs voix et leurs idées. Voyons comment l'Assemblée nationale et le Parlement britannique tentent d'être plus accessibles pour les Québécois et les Britanniques en adoptant certaines règles de procédure.

Réforme parlementaire 2009 de l'Assemblée nationale

La dernière grande réforme parlementaire a été adoptée à l'Assemblée nationale il y a plus d'un quart de siècle, en 1984. Elle avait pour objectif de valoriser davantage le rôle des députés et de l'Assemblée. Durant la dernière décennie, plusieurs propositions de réforme ont été proposées par des membres de l'Assemblée et certaines d'entre elles ont été intégrées de façon permanente au Règlement. Ces diverses propositions ont nourri la réflexion et encouragé le travail qui a mené à l'adoption de la réforme parlementaire de 2009. Cette réforme poursuit plusieurs objectifs qui se divisent en quatre grands thèmes : favoriser l'autonomie et l'initiative des députés, accroître l'efficacité du travail des députés, réaffirmer l'équilibre démocratique dans le cadre des délibérations parlementaires et rapprocher l'Assemblée des citoyens²⁷. Le dernier de ces quatre thèmes est sans aucun doute celui qui nous intéresse le plus, puisqu'il concerne directement la problématique du désintérêt des citoyens envers la politique. Nous nous pencherons donc sur cet objectif précis que s'est donné l'Assemblée à l'aide de la réforme parlementaire de 2009 et nous nous attarderons sur les mesures mises en place pour atteindre cet objectif.

Tout d'abord, la réforme introduit un mécanisme de rétroaction qui a pour but de revaloriser le droit de pétitionner des citoyens. Ce mécanisme s'applique dorénavant à chacune des pétitions présentées à l'Assemblée nationale. Avant 2009, le dépôt d'une pétition n'engageait en rien le gouvernement à y répondre et les pétitions se

²⁷ La réforme parlementaire 2009 / Assemblée nationale du Québec, 2009, p. 1.

retrouvaient rapidement sur une tablette. Cependant, il a maintenant l'obligation de répondre, par écrit et dans un délai prescrit, aux pétitions qui lui sont adressées, peu importe si les commissions compétentes décident de s'en saisir ou non. De plus, les pétitions sur support électronique, amorcées et signées à partir du site Internet de l'Assemblée nationale, sont désormais acceptées²⁸.

Avec les nouvelles règles ajoutées par la réforme de 2009, toute pétition déposée à l'Assemblée nationale doit désormais être transmise dès sa réception à la commission parlementaire compétente dans le domaine concerné. Ensuite, les membres de la commission peuvent décider de se saisir de la pétition, d'entendre les pétitionnaires ou d'autres intervenants dans le cadre d'auditions prévues à cet effet et présenter un rapport à l'Assemblée avec leurs conclusions et recommandations²⁹.

Le travail parlementaire se déroulant en commission et plus précisément les consultations générales sont aussi rendues plus accessibles par quatre autres moyens novateurs proposés par la réforme de 2009. D'abord, il est maintenant possible pour un citoyen de se faire entendre par une commission lors des consultations générales en déposant une demande d'intervention sans mémoire. Auparavant, tous les citoyens qui souhaitaient être entendus lors d'une consultation publique devaient produire un mémoire et le déposer avant leur audition. Cette nouvelle disposition a pour but de permettre aux personnes qui n'ont pas le temps ou les ressources pour rédiger un mémoire de se faire tout de même entendre et de pouvoir s'exprimer sur un enjeu qui les interpelle. La transmission électronique de mémoires est désormais acceptée et la règle obligeant l'envoi des mémoires en 25 copies papier a été abolie avec cette réforme.

Dans le même ordre d'idées, les citoyens peuvent transmettre leur opinion en ligne. Lors de consultations générales ou lorsqu'une commission se dote d'un mandat d'initiative, les citoyens pourront émettre leurs commentaires via Internet sur tout mandat réalisé par une commission parlementaire ou toute consultation publique en

²⁸ *Ibid.*, p. 18.

²⁹ *Ibid.*, p. 17.

cours. Cependant, cette mesure n'est utile que dans la mesure où les parlementaires iront lire et consulter les commentaires que leur transmettent les citoyens.

Procédure et réforme à Westminster

Tout d'abord, rappelons que du côté britannique, le Parlement est de type bicaméral, donc qu'il compte deux chambres. Malgré le fait que ces deux organes partagent un certain nombre de branches administratives communes, ils sont indépendants l'un de l'autre et sont gérés séparément. L'organisation de l'institution est ainsi dédoublée, alourdissant considérablement certains processus, dont la gestion des communications du Parlement. Nous privilégierons ici l'organisation et la procédure de la structure découlant de la Chambre des Communes, puisqu'il s'agit de l'organe qui ressemble le plus à l'assemblée législative de Québec. Gardons toutefois en tête que l'organisation du Parlement de Westminster est double et que les problèmes rencontrés en termes de procédure parlementaire et de structure, tout comme les aspects positifs et effets bénéfiques pour le citoyen, peuvent eux de même être doubles.

Les règles de fonctionnement actuelles du Parlement le rendent accessible aux citoyens de plusieurs manières. Tout d'abord, le droit de pétitionner est tout aussi valorisé à Westminster. De plus, la procédure à suivre pour se prévaloir de ce droit s'apparente grandement à celle de l'Assemblée nationale. Un guide a été publié en 2005 à l'intention du public afin d'expliquer clairement la procédure en vigueur pour transmettre une pétition en vue de son dépôt à la Chambre des Communes. Tout comme au Québec, les pétitions sont transmises à la commission parlementaire compétente dans le domaine concerné et le gouvernement doit répondre aux pétitions déposées en chambre, tel que spécifié dans le guide dont voici un extrait :

Under Standing Order No. 156 a copy of the Petition, once printed, is sent to the appropriate Government department. Following a Resolution of the House on 25 October 2007, all substantive petitions should receive a response from the relevant Minister, in the form of an observation. Any observations made by a Minister in reply are printed in Hansard and a copy is sent to the Member who presented the

Petition. Copies of Petitions and observations are also sent to the relevant select committee of the House, which should put the Petition onto its formal agenda³⁰.

Il est possible de déposer une pétition à la Chambre des Lords selon une procédure similaire à celle de la Chambre des Communes, mais cette procédure est plus rare vu la moins grande portée qu'elle offre en termes de poids politique et de pouvoir décisionnel.

De plus, la Chambre des Communes a mis en place en 1997 le *Select Committee on the Modernisation of the House of Commons*, dont le mandat est d'étudier en quoi les pratiques et les procédures de la Chambre pourraient être améliorées et modernisées et de formuler des recommandations. Ce comité, formé de quinze parlementaires et du président de la Chambre des Communes, a d'ailleurs publié en mai 2004 un rapport intitulé *Connecting Parliament with the Public*. Ce rapport a formulé des recommandations qui sont tout à fait en lien avec celles qui seront proposées un an plus tard, en 2005, par la commission Puttnam. Les recommandations du *Modernisation Committee* abordaient des thèmes communs à celles formulées par la Commission Puttnam, notamment en ce qui concerne la revitalisation du site web, l'utilisation des nouvelles technologies et la nécessité d'améliorer l'accueil des visiteurs au Parlement.

Dans le but de relancer le débat sur la nécessité de se rapprocher des citoyens et de rendre le Parlement plus accessible à la population, le *House of Lords select Committee on Information* a publié un rapport en juillet 2009 intitulé *Are the Lords Listening ? Creating Connections between people and Parliament*. Le comité a mené une enquête dans le cadre de ses travaux et a recueilli, entre mars et mai 2009, plusieurs témoignages écrits, mémoires et commentaires du public afin de rédiger son rapport et formuler des recommandations.

Il reprend plusieurs des suggestions amenées à la suite de la publication du rapport de la commission Puttnam et en formule de nouvelles afin d'amener la Chambre des Lords

³⁰ Guide for transmission of public petitions to the House of Commons, en ligne [http://www.parliament.uk/parliamentary_publications_and_archives/publicpetitions.cfm] (page consultée le 12 avril 2010).

et le Parlement vers une réforme de ses règles de procédure et de ses outils de communication. Le rapport réitère que « reforms within Parliament and reforms to the way in which Parliament makes information available to the public are both desirable and unavoidable³¹ ». Les recommandations du rapport concernent principalement :

- An online debate to run in parallel with a debate in the Lords Chamber,
- greater access to the House of Lords for filming,
- information and documentation related to the core work of the House of Lords should be produced and made available online in an open standardised electronic format that enables people outside to analyse and re-use the data,
- better information about members' areas of expertise and interest, and
- a review of the parliamentary language used in the House of Lords to make it easier for people outside the House to understand our proceedings³².

Aucune modification aux règles permanentes de fonctionnement n'a été adoptée à ce jour à Westminster, mais le gouvernement a accueilli avec ouverture ce rapport et a répondu officiellement aux recommandations formulées dans *Are the Lords Listening ?*. Des efforts conjoints sont déployés par le gouvernement et les deux chambres afin de se rapprocher des citoyens et de rendre le Parlement et les informations qu'il diffuse plus accessibles pour le public.

Enfin, les nombreux rapports publiés par la *House of Commons Commission*, le *Modernisation Committee*, la *House of Lords Committee on Information* et la *Hansard Society* traduisent l'importance qu'a la problématique du désintérêt aux yeux du Parlement et sa volonté de se rapprocher des citoyens. Les nombreuses réflexions, suggestions et recommandations contenues dans ces rapports illustrent les efforts engagés par Westminster afin d'améliorer les connaissances du public à son égard et de susciter l'intérêt et la participation des britanniques à la vie politique et démocratique du pays.

³¹ *Are the Lords Listening ? Creating Connections between people and Parliament* / House of Lords Information Committee, 2009, p. 5.

³² *Ibid.*

Accessibilité du Parlement

L'Assemblée nationale et le Parlement britannique tentent tous les deux de se rendre plus accessibles pour le public et de mettre en place des outils et des dispositifs d'accueil et d'information pour les visiteurs. Voyons comment, concrètement, les citoyens ont accès à leurs institutions démocratiques dans les deux cas.

Visites guidées et accueil de groupes

L'Assemblée nationale offre gratuitement des visites guidées durant toute l'année. En 2008, ce sont plus de 80 000 personnes qui ont visité l'hôtel du Parlement, dont 65 % provenaient de la province de Québec³³. La Direction du protocole et de l'accueil de l'Assemblée organise aussi l'accueil de communautés culturelles et de délégations parlementaires, et assure la tenue de diverses activités et événements en collaboration avec les autres directions de l'Assemblée.

Plusieurs groupes scolaires viennent visiter l'Assemblée chaque année. Ils étaient plus de 24 000 jeunes en 2008 à s'être déplacés pour explorer l'enceinte de l'Assemblée³⁴. La Direction du protocole et de l'accueil organise de surcroît chaque année des expositions et des journées portes ouvertes en collaboration avec la Bibliothèque de l'Assemblée afin d'accueillir un grand nombre de visiteurs et de mieux faire connaître le rôle et les fonctions de l'Assemblée nationale aux citoyens québécois. Sans en faire une énumération exhaustive, mentionnons que cette Direction contribue annuellement à l'organisation de plusieurs manifestations et événements spéciaux et qu'elle joue un rôle de premier plan dans l'accueil des visiteurs à l'Assemblée nationale.

Accueil à Westminster

Le Parlement britannique compte deux directions responsables de l'accueil des visiteurs. Elles sont mandatées pour répondre aux questions des parlementaires, des employés, du public et des médias. Il s'agit de la *House of Commons Information Office* et

³³ Rapport d'activité 2008-2009 / Assemblée nationale du Québec, p. 50.

³⁴ *Ibid.*, p. 51.

de la *House of Lords Information Office*. Ces deux directions travaillent aussi à l'organisation d'expositions et d'accueils de divers groupes, de journées thématiques et d'événements spéciaux. Les *Houses' Information Offices* s'apparentent beaucoup à la Direction du protocole et de l'accueil de l'Assemblée nationale et remplissent sensiblement les mêmes fonctions.

En 2008, le Parlement de Westminster a reçu plus d'un million de visiteurs³⁵, dont plus de 36 000 jeunes venus visiter le Parlement avec des groupes scolaires, dépassant largement l'objectif de 32 000 qu'il s'était fixé dans son plan d'action³⁶. Depuis 2009, un soutien financier est offert aux écoles situées à l'extérieur de Londres afin d'encourager les établissements scolaires à se déplacer et à venir visiter le Parlement avec des groupes d'élèves. Enfin, à l'instar de l'Assemblée nationale, il est l'hôte de plusieurs expositions qui permettent aux visiteurs d'en apprendre davantage sur l'histoire du Parlement en utilisant entre autres les archives de l'institution.

Notons que parmi les recommandations formulées dans le rapport Puttnam en 2005, la création d'une seule et même direction qui pourrait agir à titre de service des communications et rassembler les activités de communication des différents départements et directions du Parlement avait été proposée³⁷. Cette recommandation pourrait certes être appliquée aux deux offices d'information du Parlement, notamment en ce qui concerne la diffusion d'information et de renseignements sur les travaux des deux chambres. Cette recommandation n'a pas été mise en place à ce jour, et les deux offices d'information et les deux directions des communications sont toujours opérés séparément par les deux chambres.

³⁵ Report of the Administration Estimate Audit Committee Financial Year 2008-2009 / House of Commons Commission, p. 24.

³⁶ *Ibid.*, p. 23.

³⁷ Hansard Society for Parliamentary Government. Commission on the Communication of Parliamentary Democracy. *Members only? Parliament in the public eye : the report of the Hansard Society Commission on the Communication of Parliamentary Democracy*. London: Hansard Society, 2005. p. 38.

Utilisation des technologies de l'information et des communications

L'Assemblée nationale et le Parlement de Westminster ont tous les deux récemment réalisé une refonte majeure de leurs sites web respectifs (annexes I et III). Il va sans dire que l'ancien design, dans les deux cas, était plus que désuet et qu'une actualisation de leur site Internet officiel était plus que nécessaire. Les deux institutions ont aussi revu leurs outils de communication et se sont modernisées en intégrant les TIC.

Webdiffusion des travaux

L'Assemblée et le Parlement diffusent tous les deux l'intégralité de leurs travaux parlementaires sur Internet. Une banque d'archives est aussi disponible en ligne, ce qui permet aux citoyens d'avoir accès en tout temps aux débats, conférences, capsules, émissions spéciales ainsi qu'à toute la programmation des deux institutions. À cet égard, il serait difficile pour l'Assemblée nationale et le Parlement britannique de rendre leurs travaux parlementaires plus accessibles pour le public.

Les différences les plus importantes entre les deux institutions concernent plutôt le canal télévisé dédié à la diffusion des travaux, que nous verrons plus en détails dans une section subséquente. Notons tout de même que le nouveau site de Westminster, refait à neuf en 2009, est beaucoup plus imagé que celui de l'Assemblée, qu'il est construit logiquement et que les liens sont fonctionnels. Dans le cas du nouveau site de l'Assemblée, les mots-clés présentés sous forme de liens dans le texte peuvent être confondants tellement ils sont nombreux et les mots-clés entrés sur Google mènent souvent à des pages de l'ancien site qui n'ont pas été redirigées vers le nouveau site.

Enfin, l'Assemblée a principalement revu l'organisation du site, son architecture et son arborescence, alors que Westminster a ajouté beaucoup de contenu et de pages à son site web lors de sa refonte. En 2008, la direction responsable de la webdiffusion des travaux à Westminster a aussi augmenté l'accès aux archives en passant de 28 jours à 12 mois la disponibilité du contenu diffusé sur le web.

Intégration des canaux de communication en ligne

Sur ce point, le Parlement britannique a définitivement une longueur d'avance sur l'Assemblée nationale. Cette dernière a fait quelques tentatives d'intégration des outils de communication sur le web à sa stratégie, mais elle en est encore à une phase préliminaire et ces outils ne sont pas exploités à leur pleine capacité. Dans le cas de Westminster, des comptes Facebook, Twitter et Flickr, pour n'en nommer que quelques-uns, ont été créés et sont exploités quotidiennement.

L'utilisation de You tube a aussi permis au Parlement d'intégrer des capsules d'information sur son site et d'attirer de nouveaux publics en le rendant plus interactif et dynamique. Un canal You tube a même été créé et diffuse chaque semaine des vidéos provenant des différents organes du Parlement : Chambre des Communes, Chambre des Lords, *Education Service*, etc³⁸. Ainsi, le travail réalisé à Westminster n'a pas été seulement esthétique ou pratique, il a réellement permis d'améliorer l'accessibilité à davantage d'informations et à mettre en œuvre les mesures prévues dans sa planification communicationnelle. La Chambre des Lords le reconnaît d'ailleurs dans son rapport intitulé *Are the Lords listening?* et affirme que « over the past four years, Parliament has made considerable investment in the use of online communication channels, including the parliamentary website and social media tools³⁹ ». Le Parlement britannique est véritablement actif sur plusieurs sites et médias sociaux, à l'aide desquels il rejoint un public varié totalisant plusieurs dizaines de milliers d'internautes.

Une autre initiative innovatrice de la part de Westminster ayant vu le jour récemment est le blogue créé par la Chambre des Lords et géré par la *Hansard society* intitulé « Lords of the blog⁴⁰ ». Les parlementaires y publient des articles hebdomadairement et les internautes peuvent y laisser leurs commentaires. La Chambre des Communes utilise elle aussi plusieurs outils de communication électroniques, notamment pour réaliser des

³⁸ Le canal You tube est accessible via le site web officiel du Parlement ou directement à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/UKParliament>.

³⁹ *Are the Lords Listening? Creating Connections between people and Parliament* / House of Lords Information Committee, 2009, p. 47.

⁴⁰ En ligne à l'adresse suivante : www.lordsoftheblog.net

consultations publiques en ligne. Les internautes peuvent aussi avoir facilement accès à des forums de discussion où ils peuvent échanger leurs idées librement à partir du site principal du Parlement.

Enfin, malgré le caractère très traditionnel voire parfois même archaïque de Westminster en termes de procédure parlementaire, de structure et de tradition, il a manifestement engagé des efforts qui ont porté fruit en ce qui concerne l'utilisation du web pour communiquer. L'Assemblée nationale est, dans l'ensemble, une institution plus moderne en plusieurs points, mais elle a encore quelques pas à franchir pour intégrer pleinement les technologies de l'information et des communications à ses outils stratégiques et ainsi bénéficier de leur potentiel.

Éducation à la démocratie

L'Assemblée nationale et le Parlement de Westminster déploient de nombreux efforts de communication pour informer et intéresser les jeunes à leurs institutions parlementaires et à la démocratie. L'Assemblée compte une Direction des programmes pédagogiques alors que le Parlement britannique a un *Education service*, organe administratif commun à la Chambre des Communes et à la Chambre des Lords.

La Direction des programmes pédagogiques de l'Assemblée organise plusieurs simulations parlementaires pour les jeunes de tous âges. En dehors des périodes où l'assemblée siège, des élèves de niveau primaire, secondaire et collégial prennent la place des députés en chambre et viennent débattre de projets de loi qu'ils ont eux-mêmes rédigés avec l'aide de leurs enseignants. Parmi ces simulations, mentionnons le Forum étudiant, le Parlement des jeunes, le Parlement Écolier et le Parlement des sages pour les aînés. Cette direction est de plus responsable de la tenue du Tournoi jeunes démocrates, qui rassemble annuellement des jeunes du secondaire et du cégep qui s'affrontent dans le cadre d'un jeu-questionnaire portant sur le thème de la démocratie, de l'histoire politique et des institutions parlementaires. En tout, ce sont plus de 1000

jeunes qui participent à ces activités chaque année⁴¹. À Westminster, le *Education service* organise lui aussi des simulations parlementaires, dont le *UK Youth Parliament (UKYP)* auquel quelques 250 jeunes participent chaque année.

La Direction des programmes pédagogiques organise une tournée de la présidence dans les établissements d'enseignement secondaire de la province. Ainsi, depuis 2003, la présidence de l'Assemblée a visité plus d'une quarantaine d'écoles secondaires un peu partout au Québec, ce qui totalise plus de 16 000 jeunes et enseignants rencontrés. Enfin, elle met à la disposition du public par le biais du site web de l'Assemblée du matériel pédagogique et des outils pour sensibiliser les jeunes à la démocratie. Les enseignants peuvent se procurer gratuitement ce matériel et l'intégrer à leur propre programme pédagogique. Une page dédiée à la mission éducative de l'Assemblée (annexe II) lui est réservée.

Le *Education service* est beaucoup plus présent sur le web que ne l'est la Direction des programmes pédagogiques. Il possède sa propre page sur laquelle est disposée un grand nombre d'informations s'adressant aux jeunes et aux enseignants. Plusieurs jeux questionnaires et jeux interactifs sont offerts selon les différentes tranches d'âges, dont une simulation interactive qui permet aux jeunes internautes de se mettre dans la peau d'un député durant toute une semaine en accomplissant les diverses tâches qui lui incombent.

Un grand nombre d'outils et de ressources est aussi mis à la disposition des enseignants, et la quantité d'informations disponibles est de loin supérieure à celle présentée par l'Assemblée sur son site web. De plus, la page d'accueil du *Education service* (présentée en annexe IV) est simple, facile à comprendre, colorée et attrayante pour les jeunes. Dans sa *Stratégie jeunesse 2009*, l'Assemblée a prévu d'intégrer plus d'informations et d'actualiser son image et son contenu afin de les axer davantage sur les besoins des jeunes. Toutefois, la planification ne prévoyait pas d'échéancier et en date d'avril 2010,

⁴¹ Rapport d'activité 2008-2009 / Assemblée nationale du Québec, p. 42.

seulement quelques améliorations ont été apportées à la section *Mission éducative* du site web de l'Assemblée nationale.

Chaîne de télévision spécialisée

L'Assemblée nationale et le Parlement de Westminster ont tous les deux une chaîne de télévision spécialisée diffusant entre autres les travaux parlementaires, les débats et les conférences de presse. Malgré que leur mandat initial soit le même, soit celui d'assurer une plus grande accessibilité à l'institution et aux travaux qu'elle mène pour la population, elles diffèrent en plusieurs points que nous verrons dans cette section.

Canal de l'Assemblée nationale

Le Canal de l'Assemblée a vu le jour en 1978 et a beaucoup évolué durant ces quelques trente années d'existence. En 2008, ce sont plus de 2000 heures de travaux parlementaires qui ont été diffusées. Les débats, les séances de commissions parlementaires, les conférences de presse et les activités institutionnelles ayant lieu à l'Assemblée sont diffusés intégralement sur le Canal. De plus, des émissions et des capsules thématiques sont intégrées à la programmation du canal, dont *Mémoires de députés*, *À la découverte de l'Assemblée*, et *Figures de la démocratie* pour n'en nommer que quelques-unes.

BBC Parliament

Le Parlement de Westminster dispose tout comme l'Assemblée nationale du Québec de son propre canal, qui est chapeauté par une société d'état britannique, la *British Broadcasting Corporation (BBC)*. Depuis 1998, la chaîne parlementaire, *BBC Parliament*, diffuse l'intégralité des travaux de Westminster en plus de ceux du Parlement européen. Sa mission principale en est une plus large que celle du canal de l'Assemblée. Elle se

décrit comme suit : « *make accessible to all the work of the parliamentary and legislative bodies of the United Kingdom and the European Parliament*⁴² ».

Ainsi, *BBC Parliament* diffuse les travaux de la chambre des Communes, de la chambre des Lords et des commissions parlementaires du Parlement de Westminster et des trois assemblées législatives soit le Parlement écossais, l'Assemblée nord-irlandaise et l'Assemblée nationale de Galles. Le canal diffuse aussi des reportages sur les travaux du Parlement européen, les conférences annuelles des principaux partis politiques britanniques et du Congrès des syndicats (*Trades Union Congress*).

De plus, *BBC Parliament* présente une variété d'autres émissions d'actualité politique provenant d'autres chaînes nationales et internationales appartenant à la BBC. Mentionnons entre autres *Dateline London*, émission hebdomadaire qui présente un panel de correspondants étrangers discutant de l'actualité britannique; *Dragon's Eye*, qui présente une fois par semaine un résumé des travaux de l'Assemblée nationale de Galles; *Hearts and Minds*, émission hebdomadaire qui couvre les enjeux politiques de l'Irlande du Nord; *Politic Scotland* qui fait de même pour l'actualité politique écossaise.

La chaîne diffuse aussi *Question Time*, qui s'apparente au *Club des élus* de RDI, où trois députés des principaux partis débattent d'un sujet précis et discutent des travaux et débats parlementaires se tenant à Westminster. Des émissions traitant d'actualité politique internationale dont *This Week* et *Washington Journal* sont diffusées sur la chaîne *BBC Parliament*. Enfin, *Booktalk*, une discussion avec des auteurs couvrant la politique britannique, présente un résumé de l'actualité du point de vue des intellectuels du milieu.

Bref, la programmation de la chaîne du Royaume-Uni est de loin plus variée que celle de l'Assemblée nationale, qui elle a choisi de rester plus neutre dans sa diffusion. Elle se restreint en effet à son mandat qui l'oblige à rendre tous les travaux accessibles dans

⁴² *BBC Parliament Service License*, BBC Trust, April 2008, p. 1 [en ligne], http://www.bbc.co.uk/bbctrust/assets/files/pdf/regulatory_framework/service_licences/tv/2008/bbc_parliament_Apr08.pdf (page consultée le 20 avril 2010).

leur intégralité, sans explications ni commentaires d'une tierce partie, et diffuse d'autre part des émissions très institutionnelles et peu attrayantes.

En avril 2009, *BBC Parliament* a complètement revu son aspect visuel et graphique et a considérablement actualisé son design afin de créer une identité visuelle et une image de marque commune aux chaînes régionales, nationale et internationale de la BBC. Le dernier rafraîchissement avait eu lieu il y a sept ans, en 2002. Ses cotes d'écoute ont plus que doublé depuis 2006, près de 500 000 téléspectateurs regardent *BBC Parliament* chaque semaine⁴³. En ce qui concerne l'Assemblée nationale, elle n'est pas membre de la coopérative de sondage BBM et ne possède pas d'informations relatives aux cotes d'écoute de son canal. L'adhésion à cette coopérative nécessitant un déboursé annuel de 30 000 \$ avec un engagement minimum de 5 ans, l'option de devenir membre n'a pas été retenue. Mentionnons enfin que le sondage réalisé en 2004 par Léger Marketing affirmait que 57 % des répondants regardaient le canal de l'Assemblée moins d'une fois par semaine⁴⁴.

Pour terminer, rappelons que le Parlement britannique et l'Assemblée nationale poursuivent plusieurs autres initiatives pour se rendre plus accessibles et se rapprocher des citoyens. Les mesures identifiées précédemment sous les thèmes de l'organisation structurelle et de la procédure parlementaire, de l'accessibilité des Parlements, de l'utilisation des technologies de l'information et des communications, de l'éducation à la démocratie et de la diffusion des travaux par l'entremise d'une chaîne de télévision spécialisée nous ont toutefois permis de comparer les efforts déployés par les deux institutions et nous inspirent plusieurs propositions et pistes de réflexion pour améliorer leur efficacité.

⁴³ *BBC Parliament gets a fresh look*, BBC Press Office, 16 April 2009 [http://www.bbc.co.uk/pressoffice/pressreleases/stories/2009/04_april/16/parliament.shtml], (page consultée le 20 avril 2010).

⁴⁴ *Connaissance et perception des citoyens de l'Assemblée nationale et des députés, op cit*, p. 44.

Troisième partie : constats et pistes de réflexion

La troisième et dernière partie propose des constats ainsi que des pistes de solutions et des suggestions dans le but d'optimiser les actions initiées par l'Assemblée nationale afin de se rapprocher des citoyens et de susciter l'intérêt de la population en général envers la politique et les institutions démocratiques.

Constats

Les mesures et les thématiques abordées dans la partie précédente nous amènent à formuler une réflexion générale sur la stratégie et les différents moyens entrepris par l'Assemblée nationale pour contrer l'actuelle tendance marquée par le désintérêt, voire l'indifférence de la population à l'égard de la chose politique.

Dans un premier temps, la gestion des communications à l'Assemblée est nécessairement plus simple et efficace qu'à Westminster, puisque les activités de communications sont centralisées au sein d'une seule et même direction qui en assure la coordination.

Dans un deuxième temps, en ce qui concerne la Réforme parlementaire 2009, les mesures mises en place sont, selon nous, des plus pertinentes pour atteindre l'objectif poursuivi par l'Assemblée. Elles permettront de susciter une plus grande participation chez tous les citoyens, peu importe leur statut, leur lieu de résidence, leur revenu ou leur degré d'intérêt pour la politique. À notre avis, la réforme parlementaire 2009 a permis de créer une banque d'outils qui contribueront véritablement à rapprocher l'Assemblée des citoyens et d'accroître leur participation aux travaux parlementaires.

Enfin, l'Assemblée a mis en place plusieurs mesures visant à joindre spécifiquement les jeunes, qui sont un public cible important puisqu'ils exercent leur droit de vote en moins grande proportion. Les efforts déployés par la Direction des programmes pédagogiques, par la présidence de l'Assemblée et par la Direction des communications

pour intéresser les jeunes constituent un des points forts de l'Assemblée et un créneau stratégique de ses activités à privilégier selon nous.

Pistes de solutions et suggestions

Les performances de Westminster ne sont pas supérieures à celles de l'Assemblée sur tous les points, mais nous pouvons certainement en tirer quelques pistes d'amélioration et plusieurs éléments pertinents. Nous sommes tout à fait conscients que les ressources matérielles, humaines et financières du Parlement de Westminster sont de loin supérieures à celles dont dispose l'Assemblée nationale, mais nous croyons tout de même que cette dernière peut s'inspirer de l'exemple de Westminster pour optimiser ses efforts de communications.

Évaluation des efforts

La première observation concernant les mesures mises de l'avant par l'Assemblée a trait à l'absence de mécanismes d'évaluation pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés. Tous les documents consultés (plans stratégiques, rapports d'activité, rapports annuels, stratégies de communication, etc.) contenaient des stratégies et des moyens tout à fait pertinents, originaux et intéressants, mais difficilement mesurables ou quantifiables. Aucun processus d'évaluation n'est explicitement prévu afin d'évaluer les actions entreprises et en élaborer de nouvelles. Plusieurs membres du personnel de l'Assemblée m'ont renvoyée vers le plan stratégique 2009-2012 de l'administration pour identifier des mécanismes d'évaluation des différents objectifs. À notre grand regret, toutes les cibles et mesures de suivi réfèrent au plan directeur de communication et visent « son respect », ce qui nous aide peu à comprendre comment sera évaluée l'atteinte des objectifs.

Notre proposition se traduirait par l'ajout d'éléments mesurables et quantifiables dans la définition des objectifs de l'Assemblée. Par « éléments », nous entendons des chiffres précis et des énoncés vérifiables tels que : augmenter la notoriété de l'Assemblée en

faisant passer de X à Y % la proportion de citoyens qui connaissent un de ses rôles principaux d'ici un an, joindre les citoyens dans leur milieu à l'aide du site Internet de l'Assemblée en faisant augmenter le nombre de visites par semaine de X % d'ici six mois, ou encore favoriser la participation des citoyens en assouplissant les règles de procédure afin d'accroître de X % le nombre de citoyens qui auront participé aux consultations publiques d'ici deux ans⁴⁵.

Le caractère mesurable et quantifiable des objectifs que se donne l'Assemblée est un élément essentiel pour qu'elle puisse s'auto-évaluer et réorienter ses efforts au besoin. Dans le cas de Westminster, nous avons facilement trouvé dans la documentation consultée des objectifs précis en ce qui a trait au nombre visé de visiteurs attendus annuellement, au nombre souhaité de jeunes et de groupes scolaires parmi ces visiteurs, au nombre d'articles ou de mentions relevées dans les médias à la suite de la tenue d'un événement spécial ou encore aux cotes d'écoute hebdomadaires de son canal télévisé, *BBC Parliament*. Nous sommes d'avis que le projet de mesurer les cotes d'écoute du canal de l'Assemblée devrait être reconsidéré.

Le sondage réalisé par Léger Marketing en 2004 constitue un bon outil de mesure pour évaluer la portée et les effets des actions menées par l'Assemblée, mais une telle étude n'a pas eu lieu depuis six ans et nous ne pouvons affirmer avec certitude qu'un plus grand pourcentage de la population connaît aujourd'hui l'Assemblée, son rôle et ses fonctions qu'il y a six ans. Au Royaume-Uni, la *Hansard Society* réalise chaque année depuis 2004 une étude intitulée *Audit of Political Engagement* qui a pour objectif de mesurer la perception des Britanniques de leurs élus et de leurs institutions démocratiques. Les thèmes et les questions abordés reviennent d'une année à l'autre, ce qui permet de comparer les études annuelles entre elles, d'en tirer des conclusions et de mesurer les retombées des efforts investis par le Parlement britannique.

De plus, le Parlement de Westminster propose à tous les visiteurs qui accèdent à la page d'accueil de son site web de remplir un sondage de cinq questions (annexe V) afin de

⁴⁵ Objectifs proposés d'après les trois objectifs réels de l'Assemblée présentés dans son plan de communication stratégique 2009-2012, p. 14.

mesurer le degré de satisfaction des internautes et de savoir quel type d'information ils sont venus chercher sur son site. Il s'agit d'une mesure que l'Assemblée nationale pourrait elle aussi déployer afin de mieux connaître son cyber-public et d'améliorer divers aspects de son site web.

Au Québec, aucun organisme ne joue le rôle que remplit la *Hansard Society* au Royaume-Uni. La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires mise en place en 2007 conjointement par l'Assemblée nationale et l'Université Laval pourrait très bien se voir confier une telle mission, puisqu'elle est *a priori* « investie du mandat de bonifier la connaissance et la compréhension des enjeux et défis que rencontrent les systèmes démocratiques modernes⁴⁶ ». La Chaire pourrait ainsi combler en partie ce besoin d'évaluation, tout en faisant travailler des étudiants qui démontrent un intérêt pour une telle problématique.

À Westminster, dix-huit mois après la publication du rapport de la Commission Puttnam, *Parliament in the Eye of the Public*, un deuxième rapport fut publié afin de faire un suivi des recommandations présentées par la commission Puttnam. Le deuxième rapport, intitulé *Parliament in the Public Eye 2006 : Coming into Focus?*, reprend les 39 recommandations formulées dix-huit mois auparavant et fait état des progrès réalisés par le Parlement de Westminster et des mesures engagées par rapport à celles laissées de côté. Il s'agit d'un outil extrêmement utile pour mesurer le cheminement du Parlement dans la réforme de son organisation et de ses communications. Reprenons l'exemple de l'étude de Léger Marketing, à laquelle les suites données n'ont fourni que très peu de résultats. Pourtant, plusieurs suggestions formulées par les répondants étaient pertinentes et auraient pu être mises en œuvre par l'Assemblée. Parmi celles-ci, notons la présence d'un animateur-vulgarisateur des débats sur les ondes du canal de l'Assemblée pour résumer et expliquer les débats et la procédure parlementaire et la

⁴⁶ Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, site web officiel [http://www.democratie.chaire.ulaval.ca/cms/index.php], (page consultée le 20 avril 2010).

mise en place de tribunes d'une durée de trente minutes où un journaliste politique pourrait présenter les faits saillants et commenter un débat⁴⁷.

Mentionnons que dans son plan directeur de communication publique 2005-2009, l'Assemblée nationale a manifesté l'intention d'intégrer l'évaluation des moyens et des outils déployés. Nous pouvons y lire que « pour que les moyens et différents outils de communication permettent d'atteindre les objectifs visés et répondent aux attentes réelles des publics auxquels ils s'adressent, ils doivent être évalués [...] et leur impact dans la population doit être mesuré⁴⁸ ». Elle s'était de plus fixé un échéancier détaillé pour chacune des mesures proposées, élément qui est absent dans le plan de communication 2009-2012. Aussi, le plan de 2005 attestait que « l'étude sur la perception de la population à l'égard des députés et de l'Assemblée devra être reprise en 2008 pour évaluer l'atteinte des objectifs du présent plan⁴⁹ », prévision qui n'a pas été réalisée.

Enfin, il est urgent d'intégrer des mécanismes d'évaluation à la planification stratégique de l'Assemblée nationale pour qu'elle puisse mesurer la portée de ses efforts de communication. Cette rétroaction lui permettra de mettre en place des actions et des initiatives beaucoup plus réalistes et adaptées au contexte dans lequel elle évolue.

Volonté politique

En faisant nos recherches à l'Assemblée pour inventorier les différentes mesures mises en place depuis quelques années, nous avons découvert un nombre important de projets-pilotes et d'actions proposées qui n'ont jamais été mis en place par l'Assemblée. Durant les entrevues téléphoniques que nous avons menées avec différents membres du personnel de l'Assemblée, nous avons eu l'occasion de discuter davantage de la méthode de prise de décision privilégiée par les autorités administratives de l'Assemblée. Dans plusieurs cas, il en ressort que, tout comme les modifications apportées aux règles de fonctionnement, les décisions relativement aux outils de

⁴⁷ Connaissance et perception des citoyens de l'Assemblée nationale et des députés, *op cit*, p. 11.

⁴⁸ Plan directeur de communication publique 2005-2009 / Assemblée nationale du Québec, p. 15.

⁴⁹ *Ibid.*

communication et de promotion utilisés par l'Assemblée doivent faire l'objet d'un consensus entre les différents groupes parlementaires pour être validés par les hautes instances décisionnelles de l'Assemblée.

La recension des différentes mesures mises en place et de celles qui n'ont jamais dépassé le stade du projet-pilote nous ont permis de formuler le constat suivant : il semble y avoir un manque de volonté politique de la part des élus pour que des mesures simples, novatrices et efficaces puissent être mises en œuvre par l'Assemblée pour susciter l'intérêt des citoyens. En réalisant notre comparaison avec Westminster, nous avons relevé un exemple concret de manque de volonté politique chez nous alors que les parlementaires du Royaume-Uni ont fait preuve de plus d'ouverture.

Cet exemple concerne les règles relativement à la manière dont les images sont filmées durant les débats et au cadrage privilégié par la Direction de la diffusion des débats de l'Assemblée. Il a été suggéré à plusieurs reprises, de manière formelle et informelle, que les caméramans de l'Assemblée cadrent leurs plans de façon à ce qu'ils soient plus larges afin que le téléspectateur ait une image d'ensemble du débat et qu'il ne voit pas seulement l'intervenant qui a la parole. Cette suggestion a été mise en œuvre sous forme de mesure temporaire, mais rapidement des membres des groupes parlementaires ont manifesté leur mécontentement et ont jugé que cette façon de filmer les désavantageait trop par rapport aux plans cadrés serrés.

À Westminster, dans le premier rapport de la commission Puttnam publié en 2005, il a été suggéré d'assouplir les règles auxquelles sont assujettis les caméramans lors de la prise d'images en chambre. Le rapport stipulait que le rôle de la diffusion des débats allait au-delà de la simple information en couvrant la totalité des travaux. Il affirmait qu'il devrait y avoir des plans plus larges afin de donner une image plus réaliste, de montrer le contexte et d'intéresser davantage le citoyen. Le rôle de la diffusion des débats ne serait pas seulement d'informer les citoyens selon la commission Puttnam, mais bien de susciter leur intérêt, affirmation avec laquelle nous sommes complètement en accord. Le rapport *Coming into Focus?* publié en 2006, dans lequel la commission

Puttnam fait un retour sur les 39 recommandations, mentionne que des changements ont été adoptés en ce sens et que les règles de couverture télévisuelle ont été assouplies à la suite de leurs recommandations. Dans la licence de diffusion de la chaîne *BBC Parliament*, il est mentionné que son rôle inclut deux autres éléments que voici : « *analyse and set in context the issues and politics behind parliamentary debates*⁵⁰ ».

Ainsi, nous nous questionnons à savoir s'il n'y aurait pas un certain manque de volonté politique de la part de nos élus québécois, autant du côté gouvernemental que du côté de l'opposition. Pourtant, lorsque questionnés sur le sujet individuellement, tous les parlementaires interrogés se sont dits préoccupés par la baisse de participation et le désintérêt des citoyens envers la politique et prêts à investir les efforts nécessaires pour améliorer la situation. Cependant, lorsque vient le temps de poser des gestes concrets, ils semblent moins convaincus de la nécessité d'agir et le jeu politique semble prendre le dessus.

En ce qui concerne le canal de l'Assemblée, il nous apparaît évident qu'il ne réussira pas à attirer un auditoire plus large si une programmation intéressante et variée n'est pas intégrée à la diffusion intégrale actuelle des débats parlementaires. Encore une fois, plusieurs recommandations ont été faites en ce sens et des projets-pilotes ont été mis en place, mais n'ont jamais passé le test du côté politique. D'autres moyens proposés dans le plan directeur de communication 2005-2009 concernant entre autres le canal de l'Assemblée, comme l'utilisation de publicité dans les guides horaires et la production d'un bulletin hebdomadaire, n'ont pas été mis en place et sont restés au stade de « projets ».

Rien n'oblige l'Assemblée à diffuser intégralement tous les débats, et rien ne l'empêche de mettre en place une programmation comme celle de Westminster, c'est-à-dire en y intégrant des émissions d'opinions, des résumés de l'actualité politique et des émissions plus dynamiques et explicatives, et moins descriptives et historiques. Bref, nous croyons

⁵⁰ *BBC Parliament Service License*, BBC Trust, April 2008, p. 1 [en ligne], http://www.bbc.co.uk/bbctrust/assets/files/pdf/regulatory_framework/service_licences/tv/2008/bbc_parliament_Apr08.pdf (page consultée le 20 avril 2010).

qu'une plus grande volonté politique favoriserait le développement du canal de l'Assemblée et lui permettrait de s'émanciper.

Outils de communication adaptés et actuels

Enfin, notre dernière proposition concerne l'intégration des technologies de l'information aux outils de communication de l'Assemblée. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le Parlement britannique a réussi à intégrer plusieurs de ces outils et à moderniser considérablement ses communications.

L'Assemblée nationale a déjà fait certains progrès en renouvelant son site web, nous croyons maintenant qu'elle devrait enrichir son contenu en y ajoutant des outils interactifs plus adaptés aux jeunes. Mentionnons qu'une utilisation de You tube a été mise à profit par l'Assemblée dans les semaines précédant le lancement de son nouveau site web en mars 2010. Une courte vidéo a été mise en ligne sur You tube et une campagne de promotion a eu lieu sur Facebook. Toutefois, malgré l'originalité de la vidéo et sa présence sur le web, You tube n'en a enregistré que 339 visionnements en date du 14 mai 2010. En ce qui a trait à la campagne sur Facebook, c'était une première pour l'Assemblée et cette dernière ne dispose toujours pas d'une page ou d'un compte officiel. En ce qui concerne Westminster, les internautes britanniques semblent répondre à l'appel et sont nombreux à participer sur les blogues, forums et autres plates-formes de discussions et d'échanges. L'institution québécoise en est à ses balbutiements en termes d'utilisation des médias sociaux et espérons qu'elle saura les mettre à profit pour rayonner davantage et renouveler ses outils de communication.

Cependant, l'utilisation des médias sociaux comporte certaines limites dont nous devons être conscients. Le bassin de citoyens ou le public cible auquel s'adresse l'Assemblée nationale demeure le même, peu importe qu'elle utilise un, deux ou dix canaux de communication. Si l'Assemblée ajoute les médias sociaux à ses moyens traditionnels de communication, elle se donne certainement une occasion de s'adresser à davantage de citoyens, mais pas nécessairement à de « nouveaux » citoyens qu'elle n'arrivait pas à rejoindre avec d'autres moyens auparavant. Les internautes qui s'informeront sur le web font probablement partie de ceux qui s'intéressent déjà à la politique et aux institutions démocratiques, donc de ceux qu'elle rejoint déjà à l'aide

d'autres moyens. En effet, rien ne permet d'affirmer avec certitude que l'utilisation d'outils de communication électroniques lui permettra de joindre un créneau tout à fait nouveau de son public cible. Nous croyons toutefois qu'en ce début du XXI^e siècle, caractérisé par la prédominance des nouvelles technologies, il est essentiel pour l'Assemblée d'être présente sur le web et d'optimiser ses communications en utilisant les médias sociaux et d'autres outils électroniques pour rejoindre les citoyens.

En ce qui concerne les outils d'éducation à la démocratie, nous croyons que, à l'instar de Westminster, la page « mission éducative » du site web de l'Assemblée devrait être enrichie et actualisée pour attirer davantage de jeunes visiteurs. La section du *Education service* de Westminster est plus complète que son homologue, elle reprend certains contenus du site principal en les adaptant à un public plus jeune, moins informé. Les jeux interactifs du site web britannique sont aussi attractifs et instructifs, même pour un adulte.

Enfin, nous considérons que l'Assemblée devrait intégrer davantage les nouvelles technologies à ses moyens de communication et mettre à profit des outils de communication adaptés et actuels. Elle pourrait ainsi mieux informer et intéresser la population québécoise et aurait plus de chances d'atteindre son objectif de se rapprocher des citoyens. Pourquoi ne pas innover en achetant des bandeaux publicitaires sur le web, en utilisant des moyens de communication moins traditionnels et en osant davantage user de techniques de marketing viral? Bref, le temps est venu pour l'Assemblée de moderniser ses communications.

Conclusion

En résumé, nous croyons que l'Assemblée nationale aurait tout avantage à instaurer des mécanismes d'évaluation de ses actions dans sa planification stratégique, à diversifier la programmation de sa chaîne télévisuelle spécialisée et à intégrer davantage les technologies de l'information à ses outils de communication. L'Assemblée est sans contredit une institution accessible, il est maintenant temps de mettre de l'avant ces initiatives pour faire de l'Assemblée nationale du Québec une assemblée moderne, engagée et proactive.

Les plus récentes élections générales au Royaume-Uni, qui ont eu lieu le 6 mai 2010, nous permettent d'émettre l'hypothèse que les efforts déployés par le Parlement britannique commencent à porter leurs fruits. Le taux de participation est effectivement passé de 61 à 65 %⁵¹, ce qui constitue le plus haut taux observé en treize ans. Il s'agit d'une mince amélioration, mais cette dernière constitue tout de même un pas vers l'avant. Il est pour le moment impossible de relier directement cette hausse de participation aux mesures mises en place par le Parlement de Westminster, mais nous nous permettons de supposer qu'elles ont contribué, ne serait-ce que minimalement, à mieux informer les électeurs et à susciter leur participation.

Enfin, au moment de terminer cet essai, un autre sondage portant sur le sentiment des Québécoises et des Québécois envers la politique a été publié. Les résultats indiquent que « près de 9 électeurs sur 10 se disent « découragés ou rebutés » par rapport à la politique⁵² », il y a donc encore beaucoup de travail à faire. L'Assemblée doit continuer à déployer davantage d'efforts pour informer les citoyens et tenter de s'en rapprocher. Le problème du désintérêt est ainsi loin d'être résolu, mais les ressources disponibles, la créativité et les bonnes idées dont dispose l'Assemblée nous permettent d'espérer une amélioration de la situation dans un futur rapproché.

⁵¹ Hope, Christopher. « General Election 2010 : turnout set to be highest for 13 years » dans *The Telegraph*, Londres, 7 mai 2010, [en ligne] <http://www.telegraph.co.uk/news/election-2010/7691797/General-Election-2010-turnout-set-to-be-highest-for-13-years.html> (page consultée le 7 mai 2010).

⁵² Gagnon, Katia. « Les électeurs du Québec sont découragés, rebutés, désabusés » dans *La Presse*, 7 mai 2010, p. A6.

Bibliographie

Monographies

Bernier Arcand, Philippe. *Je vote moi non plus : pourquoi les politiciens sont les seuls responsables du cynisme et de la désaffection politique*. Verdun : Amérik Média, 2009, 125 p.

Blais, André. *To Vote or Not to Vote*, 2000, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 195 p.

Franklin, Mark N. 'The dynamics of electoral participation' in L. Leduc (ed.) *Comparing democracies 2: new challenges in the study of elections and voting*, 2002, pp. 148-167.

Norris, P. 'Apathetic Landslide: The 2001 British General Election' in P. Norris (ed.) *Britain votes 2001*, Oxford University Press, Oxford, 2001, pp. 565-589.

Publications officielles

Blais, André, et autres. Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres ?, mars 2003, Ottawa, Élections Canada, 28 p.

Connaissance et perception des citoyens de l'Assemblée nationale et des députés : rapport d'étude / Léger Marketing, 49 P. (2004)

Duval, Dominic. Recension des écrits sur la participation électorale / Québec : Directeur général des élections, 2005, 130 p.

La réforme parlementaire 2009 / Assemblée nationale du Québec, 2009, 19 p.

Pammett, John H., et Lawrence LeDuc. Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants, mars 2003, Ottawa, Élections Canada, 75 p.

Plan directeur de communication publique 2005-2009 / Assemblée nationale du Québec, 55 p.

Plan directeur de communication 2009-2012 / Assemblée nationale du Québec, 26 p.

Plan stratégique de l'administration 2009-2012 / Assemblée nationale du Québec, 32 p.

Rapport d'activité 2008-2009 / Assemblée nationale du Québec, 95 p.

Report of the Administration Estimate Audit Committee Financial Year 2008-2009 / House of Commons Commission, Westminster Parliament, London, 62 p.

SOM. « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Saint-Foy, Directeur général des élections du Québec, 56 p.

UK Election statistics: 1918-2004, Library / House of Commons, Westminster Parliament, Research paper 04/61, July 2004, 68 p.

Publications spécialisées

Gélineau, François, Alexandre Morin-Chassé. Les motifs de la participation électorale au Québec : Élection de 2008, Québec : Université Laval, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, novembre 2009, 65 p.

Hansard Society for Parliamentary Government. Commission on the Communication of Parliamentary Democracy. Members only? Parliament in the public eye : the report of the Hansard Society Commission on the Communication of Parliamentary Democracy. London : Hansard Society, 2005. 121 p.

Hansard Society for Parliamentary Government. Parliament in the public eye 2006: Coming into Focus? A review of the Hansard Society Commission on the Communication of Parliamentary Democracy. London: Hansard Society, 2006. 71 p.

Kalitowsky, Susanna. « Parliament and the Public : Knowledge, Interest and Perceptions », Hansard Society, London, 2008, 15 p.

Articles de journaux

Gagnon, Katia. « Les électeurs du Québec sont découragés, rebutés, désabusés » dans *La Presse*, 7 mai 2010, p. A6.

Hope, Christopher. « General Election 2010 : turnout set to be highest for 13 years » dans *The Telegraph*, Londres, 7 mai 2010, [en ligne]
<http://www.telegraph.co.uk/news/election-2010/7691797/General-Election-2010-turnout-set-to-be-highest-for-13-years.html> (page consultée le 7 mai 2010).

Ressources électroniques

Are the Lords Listening ? Creating Connections between people and Parliament / House of Lords Information Committee, 2009, 48 p.

BBC Parliament gets a fresh look, BBC Press Office, 16 April 2009
[http://www.bbc.co.uk/pressoffice/pressreleases/stories/2009/04_april/16/parliament.shtml], (page consultée le 20 avril 2010).

BBC Parliament Service License, BBC Trust, April 2008
[http://www.bbc.co.uk/bbctrust/assets/files/pdf/regulatory_framework/service_licenses/tv/2008/bbc_parliament_Apr08.pdf], (page consultée le 20 avril 2010).

Election 2005 : turnout / How many, who and why ?, The Electoral Commission, London, October 2005, 59 p. [En ligne]
http://www.electoralcommission.org.uk/_data/assets/pdf_file/0006/47256/Election2005turnoutFINAL_18826-13874_E_N_S_W_.pdf (page consultée le 12 mars 2010).

Participer à la formation des citoyens du troisième millénaire : une grande mission d'éducation à la vie démocratique pour l'Assemblée nationale du Québec / Jean-Pierre Charbonneau, 2001, p. 41.

http://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/actes_coll_dem.pdf

Rallings, Colin et Michael Thrasher. The 2005 general election : analysis of the results, Local Government Chronicle Elections Centre, University of Plymouth, 2005, 20 p.

Taux de participation aux élections générales de 2003, 2007 et 2008 / Québec : Directeur général des élections, 2009, 3 p. [En ligne]

http://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/Taux%20de%20participation_2003_2007_2008.pdf (Page consultée le 16 mars 2010).

Annexes

Annexe I – Page d'accueil : site web - Assemblée nationale du Québec

English Taille du texte AAA Recherche avancée

Accueil Députés Travaux parlementaires Exprimez votre opinion ! Vidéo et audio

L'ABC de l'Assemblée Visiteurs Actualités et salle de presse Bibliothèque Publications Activités éducatives International Histoire

Actualités

Projets de loi Consultations publiques

Toutes les actualités

13 mai 2010
La Commission de la culture et de l'éducation entreprend un nouveau mandat intitulé : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 86 - Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011 »

13 mai 2010
La Commission des institutions entreprend un nouveau mandat intitulé : Étude détaillée du projet de loi n° 93 - Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives »

6 mai 2010
La Commission des transports et de l'environnement entreprend un nouveau mandat intitulé : Étude détaillée du projet de loi n° 90 - Loi concernant le parc national du Mont-Orford »

6 mai 2010
La Commission de l'aménagement du territoire entreprend un nouveau mandat intitulé : Interpellation du député de Matane à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sur le sujet suivant : La situation économique et sociale de la Gaspésie »

5 mai 2010
La Commission de l'aménagement du territoire entreprend un nouveau mandat intitulé : Entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 216 - Loi concernant la Ville de Rimouski »

Députés

Liste des députés en fonction
Le président de l'Assemblée nationale

Trouver un député :

Pour savoir qui est votre député, saisissez votre code postal ou le nom de votre circonscription (comté). Pour accéder à la fiche biographique d'un député, saisissez le nom du député ou le nom de sa circonscription.

RECHERCHER

Renseignements utiles

- Index du Journal des débats
- Mise en ligne du Journal des débats
- Médailles de l'Assemblée nationale
- Préparer un mémoire pour une consultation publique
- Réserver un laissez-passer pour assister aux séances de l'Assemblée
- Restaurants Le Parlementaire et Café du Parlement

Découvrir et participer

Une vidéo pour connaître le site de l'Assemblée

Découvrez en 30 minutes les principales sections et fonctionnalités du site à l'aide de cette [vidéo](#). Faites-nous part ensuite de vos questions et commentaires par courriel à l'adresse responsable.contenu@assnat.qc.ca

Commenter un sujet à l'étude par les députés

À partir du site de l'Assemblée, transmettez un commentaire sur un [projet de loi](#), un [avant-projet de loi](#) ou un [mandat de commission parlementaire](#) (consultation publique, étude détaillée d'un projet de loi, étude des crédits budgétaires, etc.). L'icône Commenter indique sur quels sujets vous pouvez exprimer votre point de vue.

Vidéo et audio

Suivez les travaux de l'Assemblée ou des commissions en direct et consultez les enregistrements en archives dans la section [Vidéo et audio](#).

Exprimez votre opinion !

Participez aux consultations publiques des commissions parlementaires, transmettez un commentaire sur un sujet actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale ou en commission ou lancez ou signez une pétition. Consultez la section [Exprimez votre opinion!](#) pour en savoir plus.

Calendrier

En direct [Calendrier détaillé](#)

Vendredi
14 mai 2010

DIM LUN MAR MER JEU VEN SAM
9 10 11 12 13 14 15

Activités du jour

Toutes les activités

Aucune activité au calendrier aujourd'hui.

Exposition(s)

[Le Devoir : témoin de la vie politique québécoise du 17 février 2010 au 1er octobre 2010](#) / Bibliothèque de l'Assemblée

[Horloges et débats : le temps au cœur de l'Assemblée nationale du 1er décembre 2009 au 31 mars 2011](#) / Hall principal de l'hôtel du Parlement

Annexe II – Page « mission éducative » - Assemblée nationale du Québec



[Accueil](#) > [Activités éducatives](#)

Activités éducatives

Primaire

- [Parlement écolier](#)

Secondaire

- [Parlement des jeunes](#)
- [Tournée de la présidence](#)
- [Tournoi jeunes démocrates](#)

Collégial

- [Forum étudiant](#)
- [Tournoi jeunes démocrates](#)

18 à 25 ans

- [Parlement étudiant et Parlement jeunesse](#)

Aînés

- [Parlement des sages](#)

Matériel pédagogique

- [Publications](#)
- [Ressources sur l'éducation à la démocratie](#)
- [Le Parlement de A à Z](#)

Perfectionnement

- [Colloques et session de formation](#)
- [Parlement des professeurs](#)

Activités internationales

Contact

L'Assemblée nationale propose à la population québécoise des activités pédagogiques lui permettant de se familiariser avec les rouages des institutions démocratiques et parlementaires. En effet, depuis 1992, l'Assemblée nationale organise diverses activités telles que des simulations pour les citoyens de tout âge, un jeu-questionnaire intitulé : Tournoi jeunes démocrates et une tournée de la présidence dans les établissements d'enseignement secondaire. De plus, l'Assemblée nationale propose du matériel pédagogique aux enseignants. Les actions entreprises ont pour but d'éveiller les citoyens aux réalités politiques, économiques et sociales d'un État démocratique, tout en les invitant à participer de façon informée, consciente et volontaire à la vie publique. La mission éducative de l'Assemblée nationale repose également sur la collaboration du réseau de l'éducation, des groupes d'aînés, de jeunes et d'étudiants.

Le contenu des programmes et activités de l'Assemblée nationale s'inscrit en parfaite concordance avec les objectifs de formation établis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans les domaines des sciences sociales, de l'histoire et de l'éducation à la citoyenneté. Les simulations s'adressent à un public varié. Le « jeu de rôle » constitue la pierre angulaire des activités. Ainsi, les jeunes, les étudiants et les aînés sont à même de vivre pleinement le rôle d'un député comme législateur et contrôleur de l'État. Outils privilégiés pour amener les participants à structurer leurs idées et à échanger leurs points de vue, les simulations parlementaires stimulent la participation citoyenne. De plus, le Tournoi jeunes démocrates constitue une méthode ludique et dynamique de transmission des connaissances sur le parlementarisme et les institutions de la démocratie. Enfin, la visite de la présidence des établissements d'enseignement représente un volet de l'action pédagogique favorisant un contact privilégié avec les jeunes.

L'Assemblée nationale, par le développement d'une mission éducative élaborée, témoigne de sa volonté de continuer activement à l'édification d'une société démocratique saine en constante évolution.

Consultez également le site de la [Fondation Jean-Charles-Bonenfant](#).



Quoi de neuf?

- [Tournoi jeunes démocrates 2010: une 18e édition consacrée à la Révolution tranquille](#)
- [La 8e législature du Parlement des jeunes : des débats innovateurs](#)
- [La 18e législature du Forum étudiant : la santé et l'environnement au coeur des débats](#)

Annexe III – Page d'accueil du site web du Parlement du Royaume-Uni


www.parliament.uk

[Accessibility](#) | [Contact us](#) | [RSS feeds](#) | [Email alerts](#)

Search

[Home](#) | [Parliamentary business](#) | [MPs, Lords & offices](#) | [About Parliament](#) | [Get involved](#) | [Visiting](#) | [Education](#)

Featured on the UK Parliament Website


Election


Key dates


No majority


Parliament

General election - get involved
The general election on 6 May is your chance to have your say. Find out more about getting involved in Parliament



Parliamentary news
[Parliament TV](#)
[Bills & legislation](#)
[What's on](#)

Latest news from the House of Commons and House of Lords



New Members of Parliament arrive at Commons
Newly elected MPs have begun to arrive at the House of Commons



Election results in a hung Parliament
No party has been able to secure an overall majority in the Commons



General election results beamed onto Big Ben
The first result being declared will start the projections onto the Clock Tower



POLLING STATION
Have you had your say? Voters across the UK have had their say in the 6 May general election

[All Parliamentary news](#)

Members of the House of Commons

Enter your postcode to find the name and contact details of your local MP.

 Find

Members of the House of Lords

Find out about the experience, expertise, interests and affiliations of Lords Members.

[List of Members of the House of Lords](#)

Follow Parliament on...

- Twitter
- YouTube
- Flickr
- RSS feeds
- Facebook
- Email alerts



Parliamentary business House of Commons, House of Lords, What's on, Bills & legislation, Committees, Publications & records, Parliament TV, News, Topics	MPs, Lords & offices Lords, MPs, Parliamentary offices, Members' allowances, Standards & financial interests, Government & opposition	About Parliament How Parliament works, About MPs, Lords & officers, FAQs, Living Heritage, Art in Parliament, Images, Podcasts, Jobs at Parliament	Get involved Have your say, Elections, Contact your MP, Contact a Lord, Parliamentary Outreach	Visiting Visiting & tours, Attend debates & meetings, Exhibitions & events, Online tours, Access & security, Maps & directions	Education Visiting Parliament, Online resources, In your school, Content for students, Special events, About the Education Service, Contact us
--	---	--	--	--	--

[A-Z index](#) | [Glossary](#) | [Contact us](#) | [Freedom of Information](#) | [Jobs](#) | [Using this website](#) | [Copyright](#)

Annexe IV – Page du *Education service* du Parlement du Royaume-Uni



Working with schools to support young people's understanding of Parliament and democracy

[Parliament home page](#) > [Education](#) > [About the Education Service](#)

Visiting Parliament

[Visit Parliament](#)
[Student Parliament](#)
[Seasonal workshops](#)
[Discover Parliament \(KS5\)](#)
[Transport subsidy](#)
[Booking your visit](#)

Online resources

[Parliament explained](#)
[Games](#)
[Videos](#)
[Whiteboard resources](#)
[Lesson plans](#)
[Subject guides](#)

In your school

[Teacher training](#)
[MP and Lord visits](#)
[Seminar days](#)
[Teachers' Institute](#)

Content for students

[Special events](#)
[About the Education Service](#)
[Contact us](#)

About Parliament's Education Service



Parliament's Education Service works with schools and Members of both Houses of Parliament to support young people in developing their understanding of Parliament and democracy.

Parliament's Education Service aims to:

- **engage** young people to understand the relevance of Parliament and democracy today through active learning
- **empower** young people to get involved by equipping them with the knowledge and skills to take part.

To achieve this, we offer resources and support for students and teachers including:

- an exciting range of visit programmes catered to learning needs
- an outreach programme, including events and training for teachers
- online, print and DVD classroom resources on the work of Parliament.

Our services are free and have been designed to support the political literacy and citizenship education requirements of the national curricula in the United Kingdom.

Booking and enquiries

Education Service
Houses of Parliament
London SW1A 2TT
 [020 7219 4496](tel:02072194496) 
education@parliament.uk

E-news for teachers

Monthly updates

News and resources from Parliament's Education Service - straight to your inbox.

Bookmark with:  [Delicious](#)  [Digg](#)  [Facebook](#)  [Reddit](#)  [StumbleUpon](#)

[A-Z index](#) | [Glossary](#) | [Contact us](#) | [Freedom of Information](#) | [Jobs](#) | [Using this website](#) | [Copyright](#)

Annexe V – Sondage sur le site web du Parlement du Royaume-Uni



Please wait until you have finished using the site to complete this survey.

1. Which of these best describes your role in visiting the Parliament website today?

-- Please Select --

2. What were you looking for on the Parliament website today?

-- Please Select --

3. Did you find what you were looking for?

- Yes
 Partially
 No

If you answered 'No' or 'Partially' above, what in particular could you not find?

4. Please rate the parliament.uk site on the following features:

	Very good	Good	OK	Poor	Very bad
Ease of navigation	<input type="radio"/>				
Visual appeal	<input type="radio"/>				
Quality of information	<input type="radio"/>				

5. Please rate how satisfied you were with your visit to the Parliament website today.

- Very dissatisfied Dissatisfied Neither Satisfied Very satisfied
-

Finished? Submit your Survey